

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10260

Numéro SIREN : 814 416 822

Nom ou dénomination : NIKITA

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2021 sous le numéro de dépôt 46753

**NIKITA**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

**PKF ARSILON**

47 rue de Liège  
75008 PARIS

**GMBA**

31-35 rue de la Fédération  
75015 PARIS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

Aux associés

**NIKITA**

35 -37 rue de Paris  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NIKITA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note figurant page 9 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

## NIKITA

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2020 - Page 5*

---

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 juillet 2021

Les Commissaires aux comptes

PKF ARSILON



Arnaud MIARA

GMBA



Pierre FAUCON

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	5 781 703	1 176 234	4 605 469	
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	7 531	2 317	5 214	1 710 310
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 696 401		1 696 401	2 073 082
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	303 783	164 658	139 125	139 837
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	217 659 056	983 924	216 675 132	181 130 486
Créances rattachées aux participations	5 104 859		5 104 859	4 238 503
Autres titres immobilisés				
Prêts	24 870 912		24 870 912	13 292 947
Autres immobilisations financières	4 850	4 850		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>255 429 095</b>	<b>2 331 983</b>	<b>253 097 111</b>	<b>202 585 165</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>211 580</b>		<b>211 580</b>	<b>39 965</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	372 034		372 034	650 517
Autres créances	1 880 435		1 880 435	2 681 292
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	213 326		213 326	372 122
Charges constatées d'avance (3)	316 897		316 897	137 895
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 994 271</b>		<b>2 994 271</b>	<b>3 881 790</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>258 423 366</b>	<b>2 331 983</b>	<b>256 091 383</b>	<b>206 466 956</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				1 108 464

## Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	42 438 736	17 438 736
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	24 017 342	24 017 342
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	93 994	93 994
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-9 707 392	1 785 866
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-9 895 978</b>	<b>-11 493 258</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 894 064	1 254 428
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>48 840 766</b>	<b>33 097 108</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	65 000	
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>65 000</b>	
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 342	3 992
Emprunts et dettes financières diverses (3)	197 922 980	169 032 100
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 231 386	3 801 383
Dettes fiscales et sociales	537 726	512 413
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	479 182	
Autres dettes		19 959
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>207 185 617</b>	<b>173 369 848</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>256 091 383</b>	<b>206 466 956</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	197 922 673	168 660 570
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 262 943	4 709 279
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	14 342	3 992
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	5 362 656	3 789 731	1 572 925	41,50
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 362 656</b>	<b>3 789 731</b>	<b>1 572 925</b>	<b>41,50</b>
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>3 542 034</i>	<i>2 053 851</i>	<i>1 488 183</i>	<i>72,46</i>
Production stockée				
Production immobilisée	441 228	344 631	96 597	28,03
Subventions d'exploitation		12 000	-12 000	-100,00
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	343 848	293 843	50 005	17,02
Autres produits	308	80	228	284,79
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>6 148 039</b>	<b>4 440 285</b>	<b>1 707 754</b>	<b>38,46</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvs				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	6 934 004	1 863 224	5 070 780	272,15
Impôts, taxes et versements assimilés	55 318	99 606	-44 288	-44,46
Salaires et traitements	1 276 864	1 656 259	-379 395	-22,91
Charges sociales	543 666	686 505	-142 839	-20,81
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	1 002 499	842 177	160 322	19,04
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	65 000		65 000	
Autres charges	1 587	16 338	-14 752	-90,29
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>9 878 938</b>	<b>5 164 109</b>	<b>4 714 829</b>	<b>91,30</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-3 730 898</b>	<b>-723 824</b>	<b>-3 007 075</b>	<b>415,44</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)	1 882 176	43 114	1 839 062	NS
D'autres valeurs mobilières et créances actif im	652 604	623 304	29 300	4,70
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg		61	-61	-100,00
Différences positives de change		137	-137	-100,00
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
<b>Total produits financiers (V)</b>	<b>2 534 780</b>	<b>666 617</b>	<b>1 868 163</b>	<b>280,25</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.	367 500	242 500	125 000	51,55
Intérêts et charges assimilées (4)	7 691 969	8 834 328	-1 142 360	-12,93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
<b>Total charges financières (VI)</b>	<b>8 059 469</b>	<b>9 076 828</b>	<b>-1 017 360</b>	<b>-11,21</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-5 524 689</b>	<b>-8 410 212</b>	<b>2 885 523</b>	<b>-34,31</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôt</b>	<b>-9 255 587</b>	<b>-9 134 035</b>	<b>-121 551</b>	<b>1,33</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion		934	-934	-100,00
Sur opérations en capital		14 629	-14 629	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		15 563	-15 563	-100,00
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	755	85 442	-84 687	-99,12
Sur opérations en capital		14 471	-14 471	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	639 636	4 069 248	-3 429 612	-84,28
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	640 391	4 169 161	-3 528 770	-84,64
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-640 391</b>	<b>-4 153 598</b>	<b>3 513 207</b>	<b>-84,58</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		-1 794 375	1 794 375	-100,00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>8 682 819</b>	<b>5 122 465</b>	<b>3 560 354</b>	<b>69,50</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>18 578 797</b>	<b>16 615 723</b>	<b>1 963 074</b>	<b>11,81</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-9 895 978</b>	<b>-11 493 258</b>	<b>1 597 280</b>	<b>-13,90</b>
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	2 534 654	662 045	1 872 609	282,85
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	7 356 339	2 242 486	5 113 853	228,04

## **Faits caractéristiques**

### **Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

L'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise est le suivant :

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, la société NIKITA holding animatrice du groupe ACOLAD n'a pas été impactée directement.

Les filiales opérationnelles de la société ont été impactées avec une baisse de l'ordre de 15% du chiffre d'affaires au cours de l'exercice clos le 31/12/2020.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du chômage partiel, la société a bénéficié d'allocation versée par l'Etat d'un montant de 113 912 €

La société a également bénéficié de report de paiements en 2020:

- des cotisations URSSAF au titre des mois d'avril et mai 2020 d'un montant de 106 985 €.

- des cotisations retraite au titre des mois de mars, avril et mai 2020 d'un montant de 48 591 €

Les cotisations sociales reportées en 2020 ont été réglés en 2021.

La crise sanitaire s'est poursuivie en ce début d'année, et l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 1er juin 2021. Toutefois, des campagnes de vaccination ont pu commencer dans de nombreux pays dont la France, mais l'apparition de nouveaux variants du virus sont apparus et la perspective d'une sortie de crise reste encore à ce jour difficile à prévoir dans le temps. Ce contexte épidémique qui se poursuit rend les perspectives économiques incertaines pour l'année en cours.

L'entreprise continue toutefois à faire tout le nécessaire pour minimiser les effets de celui-ci sur son activité et sa rentabilité et aucun risque sur la continuité de son exploitation n'est à ce jour appréhendé.

### **Autres éléments significatifs**

Acquisition du groupe AMPLEXOR

La société NIKITA a acquis en novembre 2020 100% du capital de la société AMPLEXOR INTERNATIONAL SA, société de droit Luxembourgeois (Groupe AMPLEXOR) pour un montant de 34 736 K€.

Les frais d'acquisition engagés, soit 1 158 k€ ont été portés en immobilisations et amortis sur une durée de 5 ans via un amortissement dérogatoire.

Au cours de cette acquisition, la société NIKITA a également acquis une créance de trésorerie d'un montant de 14 082 K€. Cette créance a été enregistrée en prêt.

Le financement de l'opération a été réalisée

- par une augmentation de capital souscrite par l'actionnaire unique pour un montant de 25 000 K€

- par une avance de trésorerie en provenance de l'actionnaire unique de 22 200 K€

Convention d'assistance commerciale, administrative et financière.

La société NIKITA a signé une convention d'assistance avec l'ensemble de ses filiales au cours de l'exercice 2020, à l'exception de la société AMPLEXOR INTERNATIONAL SA acquise en 2020.

Cette convention porte sur des prestations d'assistance en matière stratégique, commerciale, communication,

## Faits caractéristiques

marketing, ressources humaines et financières.

Les services rendus par NIKITA sont facturés à chacune des filiales sur la base d'une clé de répartition au prorata du chiffre d'affaires des filiales.

Les coûts refacturés par NIKITA aux filiales correspondent à 98% de la masse salariale de NIKITA majorée de 10% et de 90% du montant des frais généraux majorés de 10%.

Compte tenu de la baisse d'activité des filiales constatée au cours de l'exercice 2020, un abattement de 20% a été appliqué sur le montant des charges à refacturer aux filiales.

Le montant facturé par la société NIKITA au titre de cette convention à ses filiales ressort à 5 363 K€ au 31/12/2020.

Convention de gestion de trésorerie et de prêts intragroupe.

Une convention de gestion de trésorerie avec l'ensemble de ses filiales prévoit la rémunération des avances réciproques, fixée à 1% au sein du groupe.

La société NIKITA a également conclu des contrats de prêts avec les sociétés AAC Holding (3 489 K€), AIRPLANE (7 351 K€) et AMPLEXOR INTERNATIONAL (14 019 K€). Le taux de rémunération des prêts a été fixé au taux d'intérêt cash de la dette sénior du groupe majoré de 0.1%.

La société NIKITA est titulaire d'un emprunt in fine avec son actionnaire unique ACOGROUP pour un montant de 174 395 K€ dont le taux de rémunération a été fixé au taux d'intérêt cash de la dette sénior du groupe majoré de 0.1%

Engagement de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions de retraite : 156 996 €

Nantissements.

L'intégralité des titres composant le capital social de la société NIKITA soit 84 877 472 actions est nanti au profit d'organismes prêteurs titulaires d'obligations émises par la société mère ACOGROUP.

Intégration fiscale et Comptes consolidés.

La société NIKITA est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société ACOGROUP SIREN 853 651 289 est la société mère.

Les comptes de la société NIKITA sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe dont la société FINACOLAD SIREN 854078359 est la société tête de groupe.

Transmission Universelle de Patrimoine

Les filiales HODE et EJJ, détenues à 100% par la société NIKITA, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec une date d'effet au 1er janvier 2020. Le mali de confusion a été affecté au titre de participations sous-jacent CHAMPOLLION pour un montant de 8 914 K€.

A l'occasion de la Transmission universelle de Patrimoine de la société ERCO2 au profit de la société NIKITA en 2016, un mali de confusion a été constaté pour un montant de 22 884 K€ et inscrit en immobilisations financières. Au 31 décembre 2020, ce mali a été affecté aux titres de participations sous jacents à savoir :

- Technicis SAS : 6 676 K€
- Technicis Finance: 4 040 K€
- VO Paris : 2 020 K€
- Technicis Technology : 966 K€

## Faits caractéristiques

- COGEN : 9 182 K€

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS NIKITA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 256 091 383 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 9 895 978 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement		5 781 703		5 781 703
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 042 455	1 696 401	4 034 924	1 703 932
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 042 455</b>	<b>7 478 104</b>	<b>4 034 924</b>	<b>7 485 635</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	70 644			70 644
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	150 840	82 299		233 139
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>221 484</b>	<b>82 299</b>		<b>303 783</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	185 985 414	61 053 743	24 275 242	222 763 914
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	13 297 797	14 612 793	3 034 828	24 875 762
<b>Immobilisations financières</b>	<b>199 283 211</b>	<b>75 666 537</b>	<b>27 310 071</b>	<b>247 639 677</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>203 547 150</b>	<b>83 226 939</b>	<b>31 344 994</b>	<b>255 429 095</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 478 104	82 299	75 666 537	83 226 939
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>7 478 104</b>	<b>82 299</b>	<b>75 666 537</b>	<b>83 226 939</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste	4 034 924			4 034 924
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			27 310 071	27 310 071
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>4 034 924</b>		<b>27 310 071</b>	<b>31 344 994</b>

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable.

Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

Figure dans ce poste, des immobilisations incorporelles dont le montant ressort à 7 476 K€ . Ce poste regroupe des frais de développement informatiques dont les critères d'activation à l'actif ont été revus par le management de la société. Ces coûts comprennent notamment des frais de personnel dont les affectations et la justification des temps affectés sur les projets ont également été revus par le management de la société.

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

La société a été amenée conformément aux règles comptables applicables à réaliser des tests de valeurs sur ces actifs et notamment sur les titres de participation.

La méthode dite DCF a été utilisée à cet effet avec les principales hypothèses suivantes :

Durée des prévisions : 4 ans

Progression du Chiffre d'affaires : progression de 3% ou 5 % par an par rapport à 2020

Taux de coûts variables : Progression de 0.5% par an

Taux d'inflation des coûts fixes et masse salariale : 1% par an.

Taux d'actualisation : 7.5%

Il a été porté une attention particulière à la société MY TRANSLATION. Après actualisation des DCF, une dépréciation des titres a été constatée pour un montant de 368 K€ au 31/12/2020

## Notes sur le bilan

### Liste des filiales et participations

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)  
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus  
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise  
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos  
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE</b>										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SARL TECHNICIS TECHNOLOGY	6	205	100,00	2 169	2 169	560		1 047	-7	
TECHNICIS AMERICAS		-209	100,00			185		540	-60	
AIRPLANE HOLDING (livewords)	216	8 420	100,00	44 465	44 465	7 352		27 367	-1	
SARL VO PARIS	60	200	100,00	2 520	2 520	533		120	-35	
TEXTMASTER SA	999	3 908	100,00	14 585	14 585			10 416	451	
SAS TECHNICIS	50	828	100,00	8 425	8 425	3 307		14 843	-1 693	
CHAMPOLLION	7 815	4 602	100,00	26 988	26 988			621	2 361	
ARANCHO DOC SRL	60	133	100,00	7 850	7 850			7 673	-49	
COGEN	170	2 435	100,00	9 944	9 944			3 758	668	
AAC HOLDING	3	525	100,00	5 465	5 465	3 489			-176	
TELELINGUA SA	2 023	3 518	100,00	39 264	39 264			1 007	801	1 000
SAS MY TRANSLATION	45	109	100,00	984				44	6	
AMPLEXOR INTERNATIONAL SA	481	38 240	100,00	34 736	34 736	14 019		872	-3 581	
PROBST TRANSLATION AG	100	1 075	100,00	2 076	2 076			3 050	343	
SAS TECHNICIS FINANCE	6	1 628	100,00	13 789	13 789			7 266	328	840
- Participations (détenues entre 10 et 50% )										
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES</b>										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les données relatives à la filiale Technicis Américas sont exprimées en \$ CAN

Les données relatives à la filiale PROBST sont exprimées en CHF

Les données relatives à AIRPLANE sont ceux issus des données consolidées du sous groupe LIVEMORDS

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	258 046	918 188		1 176 234
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 018	1 300		2 317
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>259 064</b>	<b>919 488</b>		<b>1 178 552</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	16 737	18 175		34 912
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	64 909	64 836		129 745
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>81 647</b>	<b>83 011</b>		<b>164 658</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>340 710</b>	<b>1 002 499</b>		<b>1 343 209</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 32 549 986 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	5 104 859		5 104 859
Prêts	24 870 912		24 870 912
Autres	4 850		4 850
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	372 034	372 034	
Autres	1 880 435	1 880 435	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	316 897	316 897	
<b>Total</b>	<b>32 549 986</b>	<b>2 569 365</b>	<b>29 980 621</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	14 612 793		
Prêts récupérés en cours d'exercice	3 034 828		

### Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/prêts	180
Clients factures à établir	99 534
Etat produits à recevoir	43 898
<b>Total</b>	<b>143 612</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 42 438 736,00 EURO décomposé en 84 877 472 titres d'une valeur nominale de 0,50 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	34 877 471	0,50
Titres émis pendant l'exercice	50 000 001	0,50
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	84 877 472	0,50

#### Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 254 428	639 636		1 894 064
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>1 254 428</b>	<b>639 636</b>		<b>1 894 064</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		639 636		

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		65 000			65 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>		<b>65 000</b>			<b>65 000</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		65 000			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 207 185 617 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	14 342	14 342		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	197 922 673			197 922 673
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 231 386	8 231 386		
Dettes fiscales et sociales	537 726	537 726		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	479 182	479 182		
Autres dettes (**)	307	307		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>207 185 617</b>	<b>9 262 943</b>		<b>197 922 673</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	44 167 259			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	14 901 163			
(**) Dont envers les associés	307			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 EURO.

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	3 916 361
Intérêts courus à payer	14 342
Provisions pour congés payés	125 529
Provisions pour rtt	25 072
Personnel charges à payer	64 959
Charges sociales s/congés à payer	56 488
Charges sociales sur rtt	11 282
Organ.sociaux charges à payer	29 232
Formation prof à payer	921
Taxe apprentissage à payer	575
Adesatt à payer	444
Etat charges à payer	3 563
<b>Total</b>	<b>4 248 768</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	316 897		
<b>Total</b>	<b>316 897</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 61 160 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	755	
Amortissements dérogatoires	639 636	
<b>TOTAL</b>	<b>640 391</b>	

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS NIKITA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ACOGROUP.

#### Conséquences fiscales en cas de sortie du groupe

Le capital de la société NIKITA a été intégralement acquis par la société ACOGROUP en octobre 2019. Le déficit d'ensemble existant, à la clôture de l'exercice au cours duquel le capital de la société est acquis pour 95 % au moins est alloué à la société mère en application des dispositions de l'article 223 S du CGI.

Le montant des déficits alloués à la société NIKITA ressort à 7 143 K€ auquel s'ajoute le stock de charges financières nettes restant à imputer, soit 3 858 K€.

A compter du 1er janvier 2020, la société NIKITA est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société ACOGROUP est tête de groupe.

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 14 personnes.

DocuSigned by:  
*ALCO GROUP, Benjamin Constant du Fraysseix*  
93A2E24D9E15434...

**NIKITA**

Société par actions simplifiée au capital de 42 438 736 euros  
Siège social : 35-37 rue de Paris – 92100 Boulogne Billancourt  
814 416 822 RCS Nanterre  
(la « **Société** »)

---

**EXTRAIT DES DECISIONS ADOPTEES  
PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 28 JUILLET 2021**

---

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Président exposant l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé et sa situation à l'issue de cet exercice ainsi que les comptes dudit exercice ;
- Du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

Approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés dans leur intégralité et dans chacune de leurs parties, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels se traduisent par un déficit de (- 9.895.978 euros).

L'associé unique approuve le montant de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 43.144 euros.

Cette décision est adoptée

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 proposée par le Président, soit :

Résultat de l'exercice	- 9.895.978 euros
Affectation	- 9.895.978 euros
Au compte « Report à nouveau » Qui s'élève ainsi à	- 19.603.370 euros

En outre, l'associé unique prend acte de ce que dans le rapport et les propositions de résolutions qui lui ont été soumises, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il a été précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée